

« Négociation » à marche forcée et sous la menace

Pour accélérer la négociation malgré le délai légal fixé par le Tribunal au 8 octobre 2012, Christian Mettot avance un argument fallacieux : sur son intuition personnelle (ou sa boule de cristal ?) il affirme : « à la lecture de la presse et à l'écoute de l'extérieur, il peut y avoir des pressions exercées par notre actionnaire et la possibilité d'un nouveau coup de rabot ».

Rappelons à Monsieur Mettot que ces menaces ne tiennent pas puisque la Tutelle s'est engagée par la signature d'un COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens), jusqu'en 2014 (avec augmentation du budget de plus de 3% par an).

Monsieur Mettot nous a présenté sa méthode de négociation de la nomenclature comme la simple construction d'une arborescence permettant de classer les « emplois », ne craignant pas de se contredire dans la même phrase, en évoquant : « *un nouveau texte et de nouveaux principes* » censés mieux coller « à l'air du temps ».

Sa méthode : supprimer et éclater des métiers, supprimer les automatismes et mettre fin au paritarisme. Conséquences : la polyvalence et l'individualisation de l'évaluation des salariés.

Cette nomenclature, il ne veut pas la négocier mais la faire « valider » par les Organisations Syndicales.

La direction a ajourné vers 13 h. les débats (alors qu'elle est pressée), nous a donné des chiffres qui prouvent que très peu de salariés trouveront avantage dans cet accord de substitution et ces critères classant.

Par exemple :

- **Vous étiez 52 « Techniciens de Reportage », vous ne serez plus que 17.**
- **Vous êtes 457 « Techniciens d'Exploitation », vous ne serez plus que 43 « Techniciens d'antenne metteurs en onde ». Et les autres ?**

Pour bien comprendre l'enjeu pervers de cette négociation, il faut connaître les définitions du langage de la direction. Aujourd'hui, vous avez un **métier**. Demain, vous aurez un « **emploi** » qui permettra une addition de tâches interchangeables qui relèvent en fait, de différents métiers actuels.

Exemple : 3 métiers (Attaché de Production, Programmateur Musical, Assistant d'Édition) sont regroupés en un seul nouveau métier appelé « Support Direct des Émissions ». Donc, un « Support Direct des Émissions » pourra faire office d'Attaché de Production, Programmateur Musical, Assistant d'Édition. En clair, la direction définira une « mission » et pourra décider de la confier à une ou deux personnes qui devront et seront autorisées par cette classification à exercer l'ensemble des 3 métiers initiaux. **Polyvalence, surcharge et baisse de qualité du travail seront alors notre quotidien.**

Comprenez bien que ce saucissonnage créera une individualisation, un isolement du salarié tant au niveau de son bulletin de salaire que de l'exercice quotidien de son métier.

Il est encore temps de dire non à cet avenir menaçant et de se mobiliser pour peser sur le cours des négociations.